

Document d'Enregistrement Universel 2023

Extrait RSE

Déclaration de performance extra-financière (DPEF)



2.4.3 BIODIVERSITÉ

Le maintien d'un cadre environnemental propice à notre vie et au développement des activités passe par le respect et la sauvegarde de la biodiversité. Pourtant, selon le récent rapport « Living planet » de WWF, on observe un déclin très préoccupant des populations d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles à la surface du globe depuis 1970, et plus largement, les diagnostics se succèdent qui montrent l'érosion de la biodiversité.

Hermès se mobilise pour la protection de la biodiversité dans sa sphère de responsabilité directe, dans sa sphère d'influence élargie, et par des engagements volontaires au-delà de sa sphère d'influence économique.

POLITIQUE

En décembre 2022, les 196 parties (195 pays et l'Union européenne) ayant ratifié la Convention sur la diversité biologique (CBD) un traité international sur la conservation, l'utilisation durable et le partage juste de la diversité biologique, ont adopté lors de leur 15^e Conférence Of Parties (COP 15) le Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité⁽¹⁾.

Ce cadre met à disposition de la communauté mondiale une feuille de route pour 2050 comprenant quatre objectifs et 23 cibles pour protéger et restaurer la nature et l'utiliser de manière durable, pour les générations actuelles et futures. En particulier, la cible 15 demande à ses parties de prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager les entreprises et les institutions financières à **contrôler, évaluer et rendre compte de leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité**, tout au long de leurs chaînes de valeur, à fournir une information à leurs clients et à s'aligner sur les réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages offerts par la biodiversité.

Le gouvernement français a présenté en novembre 2023 sa Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB), pour stopper puis inverser l'effondrement de la biodiversité. Cette stratégie nationale se déploie autour de quatre axes : réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible, mobiliser tous les acteurs et enfin garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Pour répondre aux enjeux actuels concernant la perte de biodiversité, Hermès s'est engagé de façon concrète avec une stratégie formalisée en 2018 et mise à jour en 2020 autour de quatre axes structurants : former, collaborer, évaluer et agir. Ces engagements s'inscrivent dans les cadres mondiaux, européens et nationaux.

Pour accomplir cette stratégie biodiversité, le groupe s'est doté d'un schéma directeur en six composantes :

- ◆ la Vision ;
- ◆ la Gouvernance et les Organisations ;
- ◆ les quatre piliers de ses engagements :
 - 1. Former,
 - 2. Collaborer,
 - 3. Évaluer,
 - 4. Agir.

Vigilant à contribuer à l'action mondiale, et à fonder ses objectifs sur la science, Hermès inscrit sa stratégie biodiversité dans les grands référentiels de place, détaillés dans la suite de cette partie : Act4Nature International dès 2018, SBTN et TNFD (grille de concordance en § 2.7.2.4.3).

VISION

« La nature nous inspire depuis 1837. La protection de la biodiversité est une opportunité magnifique. Transmettre cette richesse aux générations futures nous oblige. C'est un combat du présent. » Axel Dumas, gérant d'Hermès.

Par l'identification de ses risques et dépendances liés à la nature et la compréhension des interrelations entre ses chaînes de valeur, la nature et le changement climatique, Hermès peut mieux intégrer le sujet dans ses opérations et cherche à anticiper et atténuer les bouleversements liés à l'érosion de la biodiversité. En calculant son empreinte biodiversité et en la réduisant par des actions concrètes, Hermès souhaite garantir une utilisation durable de la nature, en maintenant les services écosystémiques, pour profiter de ses opportunités. Hermès ancre son action et sa trajectoire d'empreinte biodiversité dans les grands cadres mondiaux et les référentiels reconnus, visant l'harmonie avec une nature appréciée à sa juste valeur, conservée, restaurée et utilisée de manière raisonnable.

GOVERNANCE

Le sujet « Biodiversité » est supervisé par le Comité exécutif qui s'appuie sur les travaux du Conseil du développement durable. Par ailleurs, cet enjeu est porté par une compétence spécifique présente au Conseil de surveillance (cf. § 4.5.2). Pour ce sujet éminemment complexe, le groupe s'entoure d'experts et s'appuie sur des ONG spécialisées.

PILERS DE L'ENGAGEMENT

Les quatre piliers retenus ont pour but de guider le groupe et ses métiers dans la mesure de l'empreinte biodiversité des chaînes de valeur, de coconstruire des actions correctives et positives, ou encore d'accompagner la montée en compétence de l'organisation. Ils intègrent des engagements précis qui décrivent des objectifs clairs et des horizons de temps dédiés et sont reconnus par les observateurs extérieurs, comme le Forum sur l'Investissement responsable qui annonce dans son rapport d'engagement 2023⁽²⁾ « un seul acteur en tête du peloton : Hermès » pour sa prise en compte des enjeux sur la biodiversité dans le secteur de la consommation discrétionnaire.

Hermès a profité de la mise à jour de sa stratégie biodiversité en 2020 pour renouveler son engagement individuel auprès du dispositif Act4Nature International. La stratégie et les objectifs qui y sont attachés ont donc fait l'objet d'une validation par un comité de parties prenantes inhérentes à la gouvernance de cette alliance multipartites (entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales).

Les engagements de la maison s'appuient également sur les meilleures méthodologies et outils disponibles, comme les SBTN (§ 2.4.3.5) et se résument selon les quatre axes stratégiques suivants :

- ◆ Former : il s'agit d'accroître les actions internes de sensibilisation à la biodiversité et de former sur les enjeux et la stratégie biodiversité tous les collaborateurs, avec une attention plus particulière sur ceux disposant des leviers d'action (de la création, aux achats à l'immobilier, par exemple).

Objectifs : poursuivre la formation continue des instances dirigeantes, des Comités de développement durable, des collaborateurs des sites et filières, avec un objectif de l'étendre à tous les collaborateurs d'ici 2025 ;

1. *Kunming-Montreal Global biodiversity framework.*

2. https://www.frenchsif.org/isr_esg/wp-content/uploads/FIR-RapportCAC40Responsable-AG2023_13fev.2024.pdf.

- ◆ Collaborer : le groupe renouvelle jusqu'en 2026 son partenariat avec le WWF France et travaille avec d'autres ONG spécialisées et acteurs de haut niveau sur la biodiversité. Cette approche collaborative est déterminante dans le développement de pratiques transformatives et s'appuie sur l'expertise de nos partenaires pour contribuer aux trois autres piliers de la stratégie biodiversité. Hermès est toujours à la recherche de nouvelles collaborations avec les parties prenantes expertes de ces sujets.

Objectifs : poursuivre en 2024 les travaux avec ces organisations reconnues ;

- ◆ Évaluer : grâce à la double matérialité et à l'application des étapes 1 et 2 de la méthode SBTN, Hermès construit une matrice d'analyse d'impacts robuste fondée sur la cartographie des chaînes de valeur. La mesure de l'empreinte biodiversité du groupe selon les cinq pressions de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) permet d'évaluer les priorités qui en ressortent.

Objectifs : mesurer l'empreinte biodiversité, notamment des principales chaînes d'approvisionnement (cuir, soie, cachemire, bois, coton) d'ici 2025 avec WWF France et CDC Biodiversité par l'approche *Global Biodiversity Score* (GBS) et intégration des enjeux identifiés dans les outils de reporting d'ici 2025 ;

- ◆ Agir : des plans d'action proportionnels au niveau d'impact sur tous les sites et filières matières premières devront être réalisés et être compatibles avec une démarche basée sur la science. En parallèle, le groupe s'engage à poursuivre ses actions positives engagées au-delà de sa sphère de responsabilité directe.

Objectifs : établir des plans d'action pour 100 % des sites industriels français et pour ses principales filières d'approvisionnement d'ici 2025. Continuer les investissements sur les projets biodiversité *via* des partenariats, la participation aux fonds Livelihoods et la Fondation d'entreprise.

2.4.3.1 METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE FORMATION POUR LES COLLABORATEURS

Afin de diffuser la connaissance des enjeux portant sur la biodiversité, et de favoriser la prise de décision et l'obtention de résultats ambitieux, Hermès ambitionne de former tous ses collaborateurs.

Un cycle de formation est en cours de déploiement pour les instances dirigeantes telles que le Comité exécutif et le Conseil de surveillance (deux réunions en 2023). Les Comités de direction et les différents experts du développement durable ont été formés grâce à un panel d'outils pédagogiques, une formation Conservation International, une *master class* animée par CDC Biodiversité, des formations spécifiques de WWF, la formation à la méthodologie GBS ou un séminaire de sensibilisation au rapport IPBES. Ces formations techniques ont connu un vif succès. En 2023, un cycle de quatre conférences techniques sur la nature (biodiversité, eau, forêt et climat), en partenariat avec le WWF, a rassemblé 450 participants au total, dont des membres des instances dirigeantes et mobilisé huit experts externes et quatre internes.

Plus largement, un module *d'e-learning* dédié à la biodiversité est accessible depuis 2021 à tous les collaborateurs de la maison, avec 2 411 participants formés, dont 900 en 2023. Et pour les sites de production, une initiation à la biodiversité lancée par HMS a été

déployée largement auprès de nos artisans en 2023. Ainsi, 4 105 personnes, soit 74 % des effectifs HMS, ont été sensibilisées à la culture du vivant et cela s'est traduit par de nombreuses initiatives locales autour de ce thème (gestion de proximité des sites, marchés bio, plantation de bulbes, foire aux plantes...).

C'est aussi par de petites actions sur le terrain que cette sensibilisation prend corps. Localement, la Semaine du développement durable 2023 des sites Île-de-France a été l'occasion de proposer aux collaborateurs des conférences des scientifiques, des ateliers *Entreprendre pour le vivant* animés par la Fondation d'entreprise Hermès, des visites de ruches équipées de systèmes innovants de suivi de la biodiversité locale et la découverte des projets internes qui concourent à la préservation de la biodiversité.

De nombreuses filiales de distribution ont engagé des actions de leur côté. Par exemple, en Suisse, la Semaine de l'environnement et de la biodiversité d'Hermès Horloger de septembre 2023 a été l'occasion pour 45 collaborateurs de participer à des actions de bénévolat, en partenariat avec quatre associations, et de réaliser un total de 320 heures de bénévolat. Au programme, visite guidée et travaux d'entretien dans un rucher, réfection d'un mur en pierres sèches et nettoyage des bords des lacs de Neuchâtel et de Bienne. Aux États-Unis, les ambassadeurs développement durable d'HoP se sont retrouvés en Californie pour comprendre et participer à des travaux de replantation dans le Santa Monica Mountains National Park. En juillet 2023, deux groupes d'employés ont fait une halte à Okinawa, au Japon, dans le but de participer à la préservation des écosystèmes marins de l'archipel en récupérant et plantant des coraux. Ils ont eu l'occasion de découvrir les différentes facettes des récifs coralliens, de contribuer au renforcement de la santé des océans et de vivre l'héritage culturel d'Okinawa. La restauration de l'écosystème des récifs coralliens japonais a été réalisée grâce à la plantation de 400 jeunes coraux qui, *via* la photosynthèse, se développeront pour devenir des récifs adultes d'ici un an.

2.4.3.2 TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Hermès souhaite s'entourer des meilleures compétences pour progresser dans le domaine de la biodiversité.

L'accord de partenariat avec WWF France, signé depuis mai 2016, reconduit en 2020, a été renouvelé à nouveau en 2023 pour trois ans (période 2024-2026). L'objectif est de poursuivre le travail conjoint pour la préservation des écosystèmes en analysant les interactions avec les chaînes d'approvisionnement du groupe. Les axes de travail ont été définis pour s'adapter aux évolutions rapides des attentes autour de la biodiversité et rendre ce partenariat encore plus ambitieux :

- ◆ accompagnement technique : déployer des projets concrets et proactifs. C'est l'axe historique du partenariat qui a vu ces dernières années des projets tels que l'analyse *Water Risk Filter* sur l'évaluation de l'empreinte eau douce et des risques hydriques sur les activités du groupe, l'étude terrain sur les filières de cachemire en Mongolie intérieure et la collaboration tripartite avec CDC Biodiversité sur la mesure globale de l'empreinte biodiversité d'Hermès ;
- ◆ sensibilisation interne : favoriser la prise de conscience par les collaborateurs des principaux enjeux liés à la biodiversité et viser

une acculturation sur ce sujet complexe afin de faciliter sa prise en compte dans les processus internes ;

- ♦ *critical friends* : capter les signaux faibles issus de la société civile et échanger avec elle dans un esprit de dialogue orienté solutions ;
- ♦ visibilité et communication : montrer comment le partenariat déplace les lignes grâce à la collaboration d'un acteur économique et d'une ONG et mettre en valeur ses résultats.

En 2023, Hermès a conclu une étude avec une gouvernance multipartite innovante et collaborative entre le WWF France, le WWF Mongolia et la Mongolian University of Life and Sciences afin d'analyser sur un plan macroéconomique le secteur du cachemire en Mongolie et son impact sur la nature. Cette étude a mobilisé une équipe pluridisciplinaire constituée de trois professeurs et d'un docteur de la Mongolian University of Life and Sciences, ainsi que la participation de 40 familles d'éleveurs nomades, 8 agro-spécialistes mongols et 10 négociants en cachemire. Elle a porté sur six études de cas avec des entreprises d'élevage et de transformation du cachemire et des familles d'éleveurs. Elle a fait ressortir des enjeux pour la nature autour de la surpopulation des troupeaux nomades, la compétition entre les animaux domestiques et sauvages et la pression sur les écosystèmes régionaux (prairies). Grâce à son ancrage local et une approche scientifique mais au plus proche du terrain, des solutions et des opportunités ont été proposées pour faire évoluer la filière de cachemire mongole en harmonie avec la nature tout en améliorant la qualité de vie des éleveurs. Ces conclusions ont rejoint les solutions pilotes déjà mises en place par Hermès avec des partenaires locaux et l'association AVSF (Agronomes et vétérinaires sans frontières).

Hermès a rejoint en 2023 le Laboratoire Capital Naturel (« Lab »), fondé par le WWF France et par la Chaire Comptabilité Écologique, portée par la Fondation AgroParisTech. Ce Laboratoire soutient et explore la mise en place de cadres conceptuels et méthodologiques en faveur de la soutenabilité forte tels que les méthodes SBTN et CARE. Dans ce cadre, Hermès a choisi d'appliquer la méthode SBTN, tout en étant ouvert à l'opportunité d'expérimenter la méthode CARE de la Chaire Comptabilité Écologique. Au-delà de l'application des méthodes, le Lab est un catalyseur des entreprises françaises pionnières en faveur de la préservation du capital naturel et Hermès a participé activement aux ateliers de 2023.

Hermès a étendu ses liens avec CDC Biodiversité en 2023 avec sa participation aux groupes de travail Chaînes de valeurs et Crédits/Certificats Biodiversité du Club B4B+, créé pour coconstruire, expérimenter sur le GBS (*Global Biodiversity Score*) et alimenter la réflexion autour de l'empreinte biodiversité.

Le groupe a également poursuivi ses travaux très opérationnels avec des ONG de terrain impliquées sur la protection de la biodiversité : en Afrique du Sud, avec la SAOBC, sur le sujet des autruches mais aussi celui des écosystèmes locaux (eau). Le réseau hydraulique sud-africain est menacé au sud du pays par des plantes invasives qui assèchent les cours d'eau avec un impact potentiel sur les cultures et donc l'alimentation des autruches. Comme depuis de nombreuses années, le groupe s'engage sur ces sujets avec l'ICFA pour les crocodiliens ainsi qu'avec l'ONG anglaise RSPCA plus largement sur le bien-être animal.

Le groupe s'engage aussi auprès de ses fournisseurs. Hermès Maroquinerie Sellerie a ainsi réuni 150 de ses partenaires et fournisseurs de matières sous le signe du développement durable.

Cette journée a été l'occasion de les sensibiliser à la RSE et de proposer douze ateliers dont deux dédiés à la fresque de la biodiversité. Ainsi, ce sont 7 tanneurs de Cuir Classique, 2 tanneurs de Cuir exotique, 4 fabricants de Bijouterie sur cuir, 1 ennoblisseur et 2 partenaires de l'univers du textile qui ont pu suivre cette fresque sous l'animation de la direction RSE Filière d'Hermès Maroquinerie Sellerie.

2.4.3.3 S'ALIGNER AVEC LES CADRES INTERNATIONAUX ET LES MEILLEURS REFERENTIELS

Il n'existe pas encore de système de suivi unique pour la biodiversité. Le groupe a retenu quelques-uns d'entre eux en fonction de leur pragmatisme, de leur pertinence scientifique et de leur visibilité auprès des parties prenantes concernées. Toutes les approches ci-dessous décrites reposent sur une même stratégie, chacune apportant un angle spécifique intéressant. Des tables de correspondances permettent de faire le lien entre leurs spécificités.

ACT4NATURE INTERNATIONAL

Act4Nature est une initiative lancée en 2018 par EpE (entreprises pour l'environnement) et signée par 65 acteurs de l'économie française, dont Hermès, avant de devenir « Act4Nature International » en 2020 en rejoignant l'initiative mondiale « Business for Nature ». Cette initiative a pour objectif de mobiliser les entreprises pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité, à la fois sur des engagements communs fixés par des associations et institutions scientifiques, et sur des engagements individuels spécifiques à chaque partenaire.

Hermès s'est engagé par rapport aux engagements « Act4Nature » collectifs, complétés par une feuille de route individuelle d'Hermès. Un point notable du dispositif est que cette feuille de route (détaillée dans les engagements du pilier Planète de ce rapport) ont fait l'objet d'une validation par un ensemble des parties prenantes inhérentes à la gouvernance de cette alliance multipartite comprenant non seulement des entreprises, mais aussi les pouvoirs publics (OFB), des scientifiques et des ONG et associations environnementales. Concrètement, la stratégie présentée par Hermès a été examinée par un panel d'ONG avant d'être validée. Parmi les engagements Ac4Nature du groupe, 4 ont été menés à terme avant 2023 : formation des directeurs généraux, experts & comités Développement Durable, certification de l'ensemble de la filière autruche (atteint depuis 2021 et reconduit), évaluation sur l'eau douce des sites industriels (atteint et reconduit) et diagnostic (opérations et fonctions corporate) de l'usage des plastiques à usage unique (atteint en 2022).

SCIENCE BASED TARGETS FOR NATURE

Le *Science Based Targets Network* a été créé en 2019 et regroupe plus de 50 organisations.

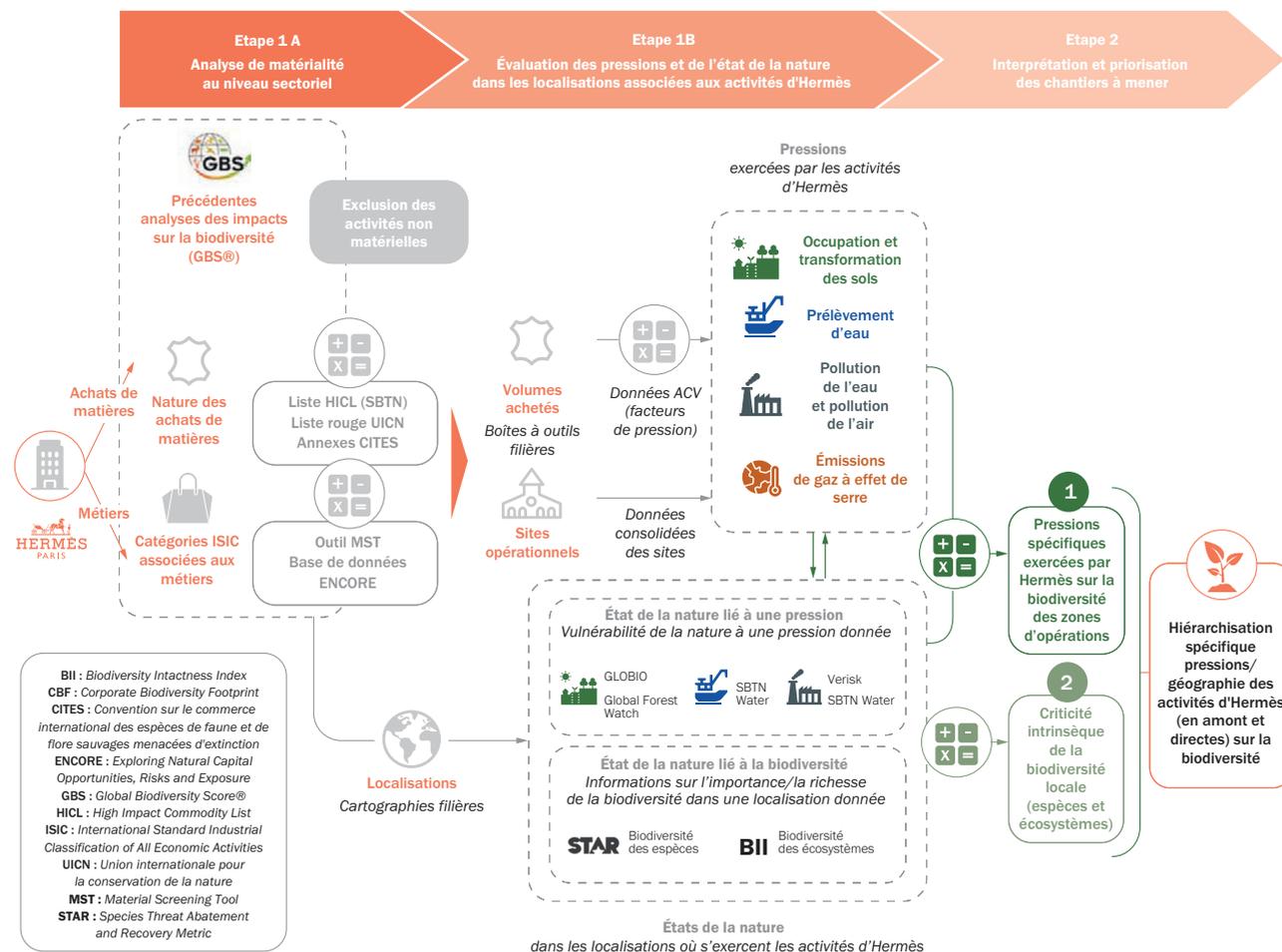
Ce réseau définit cinq étapes pour fixer des objectifs fondés sur la science pour la nature (SBTN - *Science Based Targets for Nature*) à savoir : (1) évaluer, (2) interpréter et prioriser, (3) mesurer, établir et publier, (4) agir, (5) suivre.

Hermès a rejoint en 2023 le *Corporate Engagement Program* du SBTN, et le Capital Lab Naturel du WWF France dans l'ambition de mettre en œuvre la méthode sur l'ensemble des activités du groupe. Le groupe a appliqué en 2023 la méthode SBTN sur les deux

premières étapes, avec l'aide de ses partenaires externes. Une nouvelle fois, le Groupe fait partie des pionniers sur le sujet

biodiversité en rejoignant les 130 entreprises appliquant officiellement cette approche scientifique.

ÉTAPE 1 ET 2 DU SBTN APPLIQUÉES À HERMÈS



En amont de l'étape 1, une étape préliminaire de cadrage a permis de définir précisément le périmètre de l'étude. Conformément aux attentes de l'approche SBTN, les 16 métiers d'Hermès et toutes les filières de matières premières ont été pris en compte dans l'analyse. L'objectif était de couvrir au mieux ces filières et leurs spécificités dans l'étape 1, selon la disponibilité des données de pression et de localisation et d'avoir la vision la plus exhaustive des impacts des activités Hermès sur la nature.

L'étape 1 de SBTN est une étape d'évaluation des pressions exercées par l'entreprise sur la biodiversité, qui se décompose en deux sous-parties :

- ♦ (1A) identifier les pressions principales que l'entreprise est susceptible d'avoir sur la nature, en fonction de son secteur d'activité ;
- ♦ (1B) estimer les pressions sur la nature et identifier les zones géographiques dans lesquelles ces pressions sont particulièrement néfastes au regard de l'état de la nature.

Hermès a construit la liste des pressions matérielles des 16 métiers d'Hermès en croisant des informations issues de l'outil de matérialité sectorielle MST proposé par SBTN sur la base de l'outil ENCORE, de

l'exercice de mesure d'empreinte réalisé (GBS®) et de d'experts. L'analyse de matérialité sectorielle fait ressortir des enjeux de matérialité situés principalement en amont de la chaîne de valeur d'Hermès, notamment en lien avec la dégradation des habitats pour la production de commodities agricoles (cultures pour le textile, alimentation pour l'élevage) et au changement climatique. Pour les impacts directs, l'analyse sectorielle a fait ressortir un sujet sur la consommation d'eau et les pollutions.

Pour l'ensemble des activités ainsi identifiées comme matérielles (soit l'ensemble des sites de manufactures, de fermes et de logistique, ainsi que les achats de matières animales, végétales, minérales et synthétiques), les pressions et l'état de la nature ont été modélisés à l'aide des données de reporting site, de données ACV et de bases de données d'état de la nature identifiées par SBTN (BII, STAR-t, Global Forest Watch, GLOBIO, ...). **Au total, 53% des achats, représentant 90% des pressions sur la biodiversité, ont ainsi été couverts par la méthodologie SBTN.**

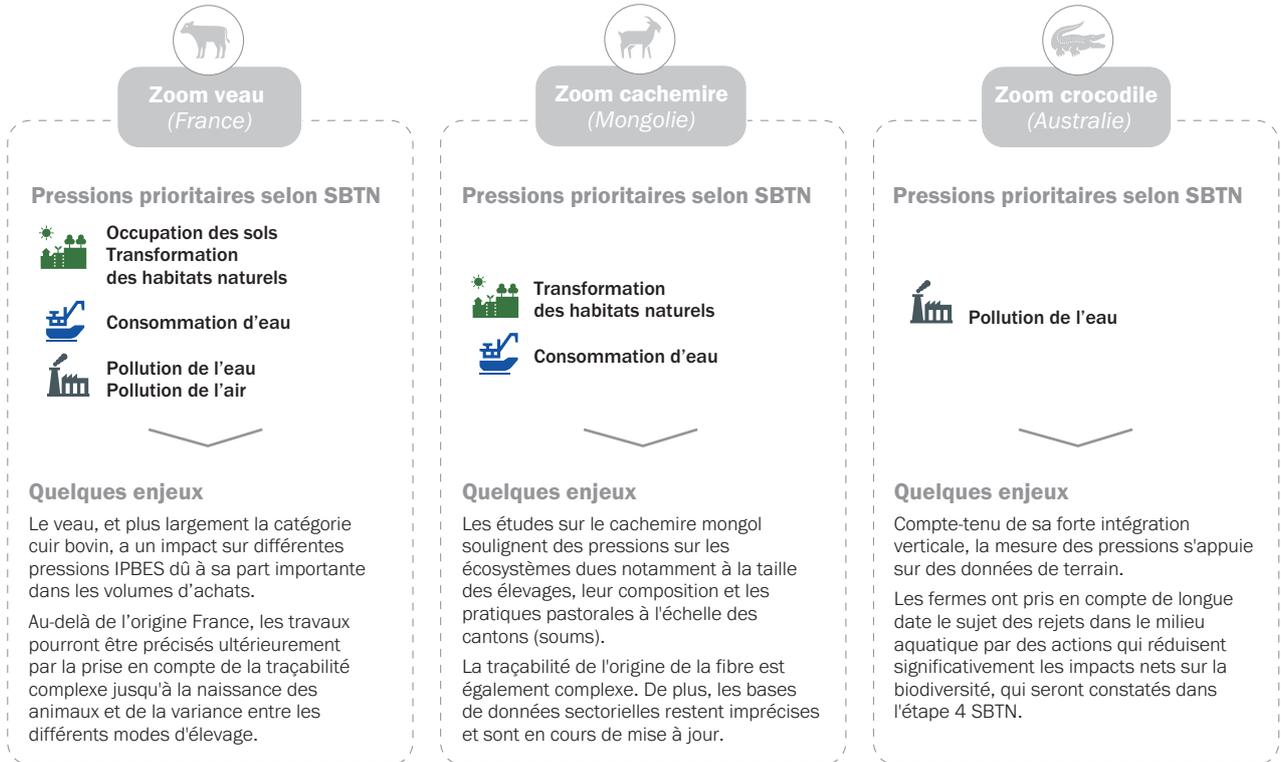
L'étape 2, très technique, a consisté à combiner et interpréter les données de pression et d'état de la nature modélisées lors de l'étape 1B afin de hiérarchiser les sites et filières prioritaires. Cette hiérarchisation permettra ultérieurement de fixer des objectifs pour la

Nature fondés sur la science, pression par pression, et sur les périmètres prioritaires (étape 3 du cadre SBTN).

La collecte et traitement des données d'Hermès ont eu lieu sur les filières, la structure de l'entreprise, l'emplacement des sites, les pratiques d'approvisionnement, leur localisation et les analyses

antérieures (boîte à outils et cartographie filières), en vue de leur utilisation dans l'évaluation de la chaîne de valeur. Ces premiers résultats obtenus fin 2023 sont en cours de validation auprès des équipes opérationnelles pour confirmer que les calculs scientifiques sont cohérents avec les réalités physiques constatées sur le terrain.

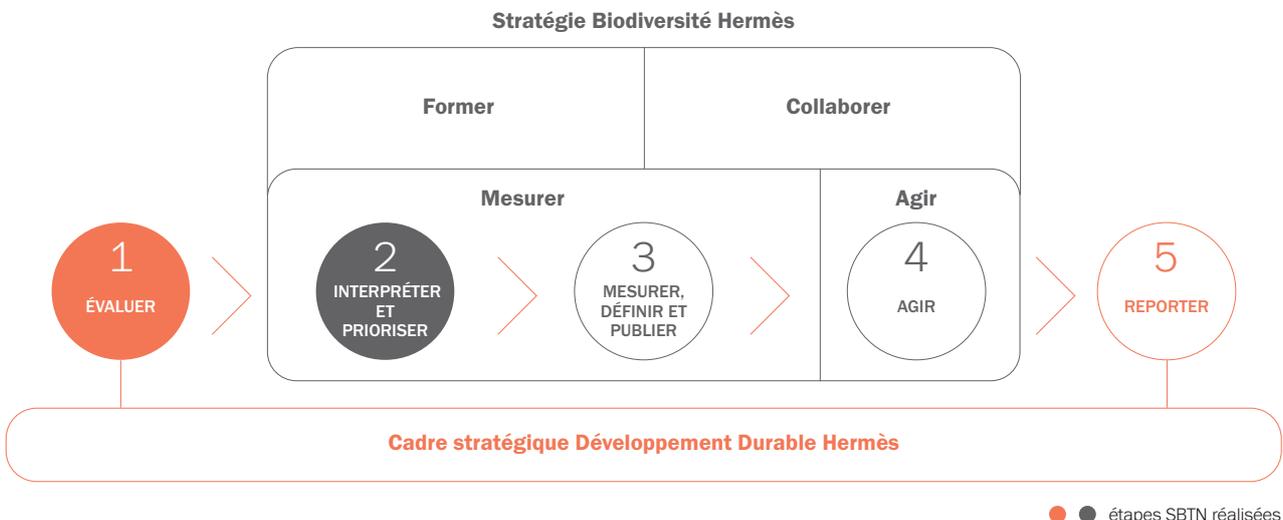
ZOOM SUR CERTAINES MATIÈRES ÉVALUÉES SELON SBTN



En synthèse, les étapes du SBTN se recoupent avec le cadre stratégique de développement durable d'Hermès et plus précisément les étapes (2) interpréter et prioriser, (3) mesurer, établir et publier et (4) agir qui sont intégrées dans les piliers Évaluer et Agir de la

stratégie biodiversité Hermès là où les étapes (1) évaluer et (5) suivre se retrouvent dans le cadre stratégique de Développement durable du groupe. Hermès montre sa singularité en complétant la stratégie biodiversité SBTN par des piliers Former et Collaborer.

RECOUPEMENT ENTRE SCIENCE BASED TARGET FOR NATURE ET LA STRATÉGIE HERMÈS



Grille de correspondance *Science Based Target for Nature* :

Étapes SBTN	Partie et paragraphe du document d'enregistrement universel	Correspondances
Évaluer	Réaliser une analyse de matérialité Cartographier sa chaîne de valeur	§ 2.1.3 Analyse de matérialité § 2.6.1.2 Cartographie des risques § 4.1.4.1 Évolutions des grands enjeux planétaires en matière de climat et de biodiversité
Interpréter et prioriser	Identifier ses sphères d'influences Prioriser les localisations	« Évaluer » - § 2.5.5.3 Diagnostiquer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur
Mesurer, établir et publier	Mesurer les valeurs de référence Développer un plan de suivi Établir des cibles Publier ses objectifs et leurs valeurs de référence	« Évaluer » - § 2.5.5.3 Diagnostiquer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur
Agir	Éviter Réduire Restaurer et régénérer Transformer	« Agir » - § 2.5.5.4 Mettre en œuvre des actions dans les métiers, filières et sites
Suivre	Faire le suivi Rendre compte Vérifier	Tableau de suivi - § 2.5

2

TASKFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

Le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD), créé en 2021, est composé de 40 membres représentant des institutions financières, des entreprises et des fournisseurs de services de marché. La mission de la TNFD est d'élaborer et de fournir un cadre de reporting des risques et opportunités liés à l'évolution de la nature et d'agir en conséquence, dans le but à terme de soutenir une réorientation des flux financiers mondiaux vers des projets à externalités positives pour la nature.

La TNFD a publié en septembre 2023 la version finale de son cadre. Hermès s'est nourri de ces recommandations, en particulier celles relatives à la publication d'informations sur la gouvernance (rôle et surveillance des instances dirigeantes des relations de dépendance, impacts, risques et opportunités liés à la nature), les détails demandés sur la stratégie (impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés à la nature sur les activités et la planification financière associées), les précisions attendues sur la gestion des risques et des impacts ainsi que sur les outils de mesure. Hermès propose une grille de correspondance entre ses travaux et le cadre de la TNFD dans le § 2.7.4.3.

Au-delà des recommandations TNFD de base, les travaux engagés par Hermès sur son pilier Planète, et en particulier en 2023 avec l'approche SBTN, permettent déjà de répondre à une grande partie des indicateurs principaux proposés pour le secteur *Apparel & Textile* tel que les émissions de GES, l'empreinte au sol des activités, la consommation d'eau, la gestion des déchets et les filières d'approvisionnement.

ACCORD MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA CONVENTION POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

De façon volontaire, sans attendre la déclinaison de la Convention pour la diversité biologique en stratégie de biodiversité nationale française ou autre mécanisme contraignant, Hermès réfléchit, avec ses partenaires comme WWF France, dès à présent aux réponses concrètes à apporter par les entreprises dans le Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité, en particulier sur les cibles concernant les activités d'Hermès. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Cibles du Cadre mondial Kunming-Montréal	Correspondance avec la stratégie d'Hermès	Paragraphe du document d'enregistrement universel
Objectif A – Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité		
Cible 1 : Aménagement du territoire	Référentiel immobilier Harmonie pour limiter l'artificialisation	§ 2.5.2
Cible 2 : Restauration	Projets de restauration des écosystèmes sensibles via Livelihoods et la replantation de 20 000 arbres en Seine Saint-Denis	§ 2.5.7.3.2
Cible 4 : Espèces menacées	Respect de la réglementation CITES	§ 2.4.2.4.1
Cible 5 : Commerce d'espèces sauvages	Briefs filières durables & RSE mis à jour et enrichis en 2023	§ 2.4.2.1
Cible 6 : Espèces invasives	Filière Autruche : protection, avec des ONG de terrain, du réseau hydraulique sud-africain par la lutte contre des plantes invasives asséchantes. Suppression des plantes invasives sur les sites opérés (exemple : Renouée du Japon)	§ 2.4.3.2 et § 2.4.3.6
Cible 7 : Pollution	Objectif de suppression des plastiques à usage unique inutiles, politique de gestion des produits chimiques	§ 2.4.1.4 et § 2.5.5
Cible 8 : Changement climatique	Trajectoire SBTi 1,5°C validée	§ 2.5.7
Objectifs B & C – Assurer les besoins des personnes à travers l'utilisation durable et le partage des bénéfices		
Cible 9 : Utilisation durable	Promotion de la gestion et l'utilisation durable des espèces sauvages dans les chaînes d'approvisionnement via les Briefs filières durables & RSE. Eco-conception, promotion de la circularité et de produits durables et réparables, permettant de réduire les pressions sur la Nature grâce à un cycle de vie plus long et moins impactant.	§ 2.4.2.1
Cible 10 : Exploitation des ressources	Promotion de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité dans les chaînes d'approvisionnement via les Briefs filières durables & RSE	§ 2.4.2.1
Cible 12 : Aires urbaines	Gestion des sites tertiaires pour accroître la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines	§ 2.5.2 et § 2.5.6
Cible 13 : Accès et partage des bénéfices	N/A	
Cible 14 : Intégration & normalisation	N/A	
Objectif D – Outils et solutions pour la mise en œuvre et la généralisation		
Cible 15 : Entreprise	Mesure de l'empreinte sur la biodiversité des chaînes de valeur de 92 % du CA d'Hermès via le GBS et communication des grands résultats, mise en place du SBTN étapes 1&2	§ 2.4.3.4
Cible 16 : Consommation durable	Actions en faveur de la circularité et de la réduction de production de déchets	§ 2.4.1.2 et § 2.5.4

STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030 DE LA FRANCE

La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB) est l'expression de l'engagement de la France envers la Convention sur la diversité biologique pour la période 2022-2030, succédant à deux précédentes stratégies couvrant les périodes 2004-2010 et 2011-2020. Elle s'inscrit également dans le cadre du Pacte Vert européen (*European Green Deal*). Son objectif majeur est de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes, ainsi que d'initier des changements fondamentaux pour inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030 FRANÇAISE

Axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Axe 2 : Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible

Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs

Axe 4 : Les moyens d'atteindre ces ambitions

La SNB résulte d'une collaboration impliquant les collectivités territoriales, les citoyens et les entreprises, reflétant les attentes de la société française en matière de consultation et d'inclusion. Elle se matérialise par 40 mesures réparties autour de quatre axes : réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer la biodiversité dégradée, mobiliser tous les acteurs et garantir les moyens nécessaires à la réalisation de ces ambitions.

La philosophie de la stratégie biodiversité d'Hermès (former, collaborer, mesurer, agir) est très alignée avec les quatre axes de la SNB :

Mesures clés SNB	Correspondance avec la stratégie d'Hermès	Paragraphes du document d'enregistrement universel
Axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité		
Limiter le changement d'usage des terres et des mers – Mesures 1 et 2	Le référentiel Harmonie embarque un objectif de sobriété foncière dans les projets immobiliers du groupe	§2.4.3.6 et §2.5.2
Lutter contre la surexploitation des espèces, en France comme à l'étranger – Mesures 3 et 4	66 briefs filières définissent les exigences du groupe sur les matières premières, dont des certifications. En particulier les matières ou espèces menacées d'extinction (CITES – annexe 1) ou dont le commerce est illégal, ne sont pas utilisées par le groupe)	§2.4.2.1
Réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat – Mesure 5	Trajectoire 1,5°C validée par SBTi sur les scopes 1,2 et 3.	§2.5.7
Réduire les pollutions – Mesures 6, 7, 8 et 9	Déploiement de diagnostics et mesures biodiversité sur les sites opérées, dont le zéro-phyto. Objectif de suppression des plastiques à usage unique inutiles. Installation de station de traitement des effluents en propre et baise des rejets aqueux. Liste des Substance Réglementées (RSL) groupe.	§2.4.3.6, §2.4.1.8 et §2.5.6
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes – Mesure 10	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les filières d'approvisionnement (plantes asséchantes en Afrique du Sud, sur la filière austruche), et sur les sites opérés.	§2.4.3.2 et §2.4.3.6
Renforcer la lutte contre les atteintes à l'environnement – Mesure 11	Programmes d'audits EHS et Plan de vigilance	§2.6.1.1 et §2.8.4.4
Accompagner plus spécifiquement les secteurs prioritaires pour réduire leurs impacts sur la biodiversité – Mesures 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18	Proposer aux fournisseurs des accompagnement sur les aspects énergie et carbone, eau et biodiversité	§2.6.1
Axe 2 : Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible		
Restaurer les continuités écologiques et ramener de la nature en ville – Mesures 20 et 21	Plan de biodiversité sur les sites opérés, en particulier en zone urbaine (création de jardins, bio-monitoring par la ruche) et participation au projet de plantation de 20 000 arbres en Seine Saint-Denis	§2.4.3.6 §2.7.1.2
Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers – Mesure 22	Publication de la politique Forêts groupe, certification des filières de bois et de papier/carton.	§2.4.3.5
Maintenir et restaurer les écosystème particuliers (haies, prairies permanentes, zones humides, sols) – Mesure 23, 24, 25 et 26	Investissement dans les projets Livelihoods depuis 2012 : restauration et préservation d'écosystèmes naturels (mangroves), agroforesterie et restauration des sols par des pratiques agricoles durables, accès à l'énergie rurale réduisant la déforestation.	§2.5.7.3.1 et §2.7.2.1.4
Inverser le déclin d'espèces phares menacées, en particulier les espèces endémiques dans les Outre-mer – Mesure 27	Préservation des milieux naturels des crocodiliens par les fermes d'élevage	§2.4.3.5
Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs		
Assurer l'exemplarité de l'État et des services publics – Mesures 28 et 29	N/A	
Accompagner l'action des collectivités territoriales – Mesure 30	N/A	
Accompagner l'engagement des entreprises pour la biodiversité – Mesure 31	Mise en place des actions de formation sur la biodiversité pour tous les collaborateurs	§2.4.3.1
Mobiliser les citoyens tout au long de la vie – Mesures 32, 33, 34 et 35	Mobilisation de la fondation d'entreprise Hermès en faveur de la préservation du monde vivant	§2.4.3.7
Axe 4 : Les moyens d'atteindre ces ambitions		
Développer et valoriser la connaissance des données et enjeux biodiversité – Mesure 36	Hermès mesurer et publie depuis 2021 son empreinte grâce à l'outil Global Biodiversity Score	§2.4.3.4
Mobiliser les financements publics et privés en faveur, de la biodiversité, en France comme à l'étranger – Mesures 37, 38 et 39	Plan d'investissement sur les projets industriels pour réduire les pressions environnementales (énergie, eau, carbone, déchets, pollutions)	§2.5
Mettre en place une gouvernance interministérielle de pilotage et de redevabilité de la SNB – Mesure 40	N/A	
Mettre en place un pilotage fin via des indicateurs – Mesure 40	Application de la méthode SBTN afin de déployer une méthode basée sur la science de pilotage des enjeux biodiversité	§2.4.3.5

2.4.3.4 DIAGNOSTIQUER LES IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Hermès a mesuré dès 2021 son empreinte grâce à l'outil *Global Biodiversity Score* ⁽¹⁾ porté par CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des dépôts), mis en œuvre avec l'appui de WWF France et basée sur des données terrains, financières et théoriques de 2019, une initiative pionnière à l'époque. Cette démarche de mesure d'empreinte biodiversité s'intègre dans la cible 15 de l'accord de Kunming-Montréal. Les travaux ont été renouvelés en 2023, selon une méthodologie significativement plus complète, par un approfondissement des résultats sur l'activité Maroquinerie autour du cuir et des filières associées.

Le GBS est un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises, qui mesure les états scientifiques issus d'observations, et non pas une quantification d'actions qui sont engagées. Les résultats sont exprimés en MSA.km2, où MSA est l'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*), une métrique caractérisant l'intégrité des écosystèmes.

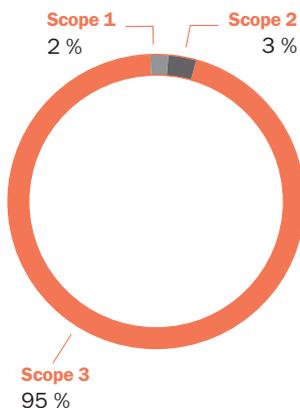
Au total, 92 % du chiffre d'affaires d'Hermès est couvert par l'analyse groupe 2021, et 43 % du chiffre d'affaires est couvert par l'analyse approfondie de 2023 (chiffre d'affaires de la Maroquinerie-Sellerie en

2022). Le métier cuir a réalisé cette analyse car il s'agit du métier à plus fort impact selon l'analyse menée en 2021. Le périmètre des études porte sur les scopes 1, 2 et 3 amont (c'est-à-dire hors phase d'utilisation). Ce périmètre est nommé par CDC Biodiversité « Scope Intégré Verticalement ».

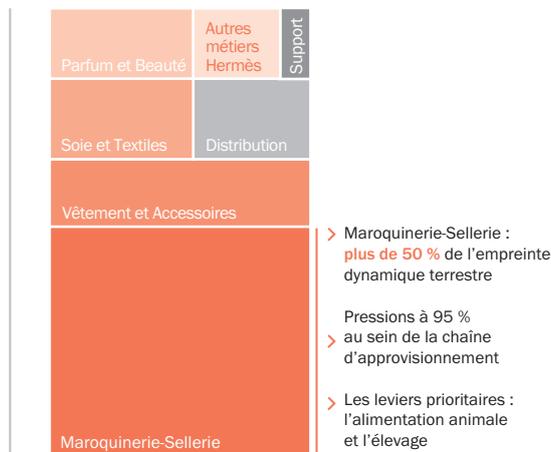
Hermès a choisi de piloter les actions et les investissements du groupe en se focalisant sur l'empreinte dynamique terrestre, qui fait état de la dégradation annuelle. La majorité de l'empreinte mesurée pour Hermès est liée à l'amont de la chaîne de valeur. Les principales pressions pour la biodiversité terrestre sont notamment liées à l'occupation des sols (cultures, élevages) et aux émissions de gaz à effet de serre (scope 3 amont), démontrant une relation forte entre climat et biodiversité, et guidant nos actions dans la supply chain. Ces analyses sont aussi progressivement utilisées par le groupe pour affiner sa stratégie de développement immobilière, en complément des critères posés par les réglementations françaises (zéro artificialisation nette, ZAN) et européennes (taxonomie).

Si les calculs d'impact sur la biodiversité sont encore peu répandus, les premières comparaisons permettent de considérer Hermès comme ayant une activité moins intensive sur la biodiversité que celles identifiées dans les données intersectorielles disponibles.

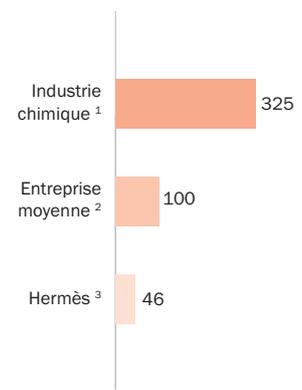
RÉPARTITION PAR SCOPE DE L'EMPREINTE DYNAMIQUE TERRESTRE HERMÈS



RÉPARTITION PAR GRANDES CATÉGORIES



INDICE SUR L'INTENSITÉ D'IMPACT DYNAMIQUE TERRESTRE EN MSA.M²/€ (BASE 100)



(1) Scope intégré verticalement.
(2) Tous secteurs, monde, scope 1.
(3) Scope intégré verticalement.

Principaux résultats du Global Biodiversity Score (2021)

1. https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/2024_dossier49-global-biodiversity-score-2023-update/.

Focus sur le métier Maroquinerie-Sellerie

Une attention particulière a été portée en 2023 au métier de Maroquinerie-Sellerie qui représentait en 2020 45,5 % du chiffre d'affaires du groupe tout en contribuant à plus de 50 % de l'empreinte dynamique terrestre. Les travaux ont permis d'identifier deux leviers prioritaires d'action au sein de nos filières : l'élevage et l'alimentation animale. Pour préciser ces résultats groupe, une étude approfondie de cette activité a été lancée en 2023, notamment sur une sélection de cuirs iconiques de la maison (veau, agneau, chèvre, porc, bovin, crocodiliens et autruche) avec leurs systèmes d'élevage et les rations alimentaires, propres à chaque situation, afin de mieux appréhender les leviers d'actions de ses filières et pouvoir ainsi agir efficacement sur l'empreinte biodiversité de ces filières. Ces travaux sont en cours de finalisation, qui guideront le brief stratégique biodiversité pour 2024.

En parallèle des projets de terrain ont été initiés en 2023 autour de la filière bovine en France, avec des coopératives, pour une concrétisation en 2024.

2.4.3.5 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LES MÉTIERS, FILIÈRES ET SITES

Le groupe Hermès poursuit, avec les partenaires auprès desquels il s'approvisionne en matières naturelles, un travail constructif qui intègre la protection de la biodiversité. Le groupe collabore dans ce cadre avec des ONG internationales, selon les contextes, afin de mieux évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui le concernent et les impacts sur sa chaîne d'approvisionnement.

Les sites de production, par leur implantation en milieu rural, sont impliqués dans de nombreuses démarches en faveur de la biodiversité, les sites tertiaires ou mixtes conduisent également des actions. Ces dernières sont présentées au § 2.4.3.6. En ce qui concerne les filières, les actions sont présentées au § 2.4.2.3.

Fermes (crocodiliens)

Les animaux élevés dans les fermes sont très majoritairement issus de prélèvements d'œufs dans le milieu naturel, selon des quotas définis annuellement par les autorités locales. Plusieurs acteurs garantissent le bon fonctionnement de l'industrie de l'élevage en Australie et aux États-Unis, en particulier les gouvernements locaux et leurs départements en charge de la protection de la nature, les propriétaires terriens, les chasseurs ainsi que les collecteurs d'œufs et les incubateurs auxquels les fermes d'élevage achètent les œufs ou les nouveau-nés.

À ce titre, les revenus réalisés par les propriétaires terriens grâce à la collecte des œufs contribuent à l'entretien de ces zones humides, et donc au maintien de la biodiversité dans ces espaces naturels. Par ailleurs, les bagues CITES, dont l'usage est rendu obligatoire par la Convention de Washington, et les permis de collecte des œufs génèrent des bénéfices pour les autorités locales (comme le *Fish and Wildlife* aux États-Unis, ou le Département de l'environnement et des ressources naturelles du Territoire du Nord en Australie). Ces ressources sont consacrées ensuite au fonctionnement des services impliqués dans la gestion des programmes de conservation des espèces, au suivi des populations d'animaux dans le milieu naturel, au contrôle du respect des exigences réglementaires et aux programmes de recherche sur les crocodiliens.

De plus, des actions spécifiques sont décidées au niveau local. C'est le cas notamment en Louisiane, où les fermiers doivent réintroduire dans le milieu naturel au minimum 5 % des alligators – en bonne santé et ayant atteint une taille minimum – élevés sur leur ferme. Cette réintroduction est réalisée dans des zones définies par les autorités locales et sous leur contrôle. L'élevage de l'alligator, fortement réorganisé à la faveur de la mise en place de la Convention de Washington, a contribué d'une part à la sauvegarde de l'espèce et à son développement sans précédent dans les zones considérées, et d'autre part, par effet induit, à la protection et à l'entretien des zones humides (le « marsh ») où ces animaux vivent et se reproduisent. Selon le *Fish & Wildlife* américain, une surface de 1,2 million d'hectares de zones humides est ainsi mieux entretenue. L'objectif est de continuer à soutenir les fermiers dans leur développement, et pérenniser ainsi ces effets. La population d'alligators sauvage dépasse aujourd'hui les 3 millions d'individus en Louisiane, ce qui est un véritable succès pour la conservation de cette espèce.

Les sites de production, par leur activité et leur localisation, jouent donc un rôle clé dans la préservation des espèces, la protection de la biodiversité et l'économie locale. L'efficacité de leurs actions provient d'un ancrage local fort, grâce notamment aux relations avec les différentes autorités en charge de la protection de la nature, les collecteurs d'œufs et les propriétaires terriens.

La plupart des fermes en activité se tournent maintenant vers des solutions pour non seulement réduire leur empreinte sur la ressource en eau dans le milieu, mais aussi sa réutilisation. A cet effet des études et des projets voient le jour afin de produire des engrais organiques et développer des projets d'irrigation d'arbres qui peuvent à leur tour produire des tannins végétaux.

Des actions sont en cours au sein des fermes australiennes pour réutiliser les eaux usées préalablement traitées au travers l'établissement de plantations forestières. Ainsi, 120 hectares d'espèces commerciales mixtes ont été plantés et sont irrigués par toutes les eaux usées d'une des fermes, dans une logique de circularité agricole. Sur une autre ferme, ce sont 10 hectares de bois de santal qui ont été plantés afin de réutiliser les eaux usées préalablement traitées et également de permettre à Hermès de sécuriser son approvisionnement en bois précieux et huiles essentielles.

Des études sur la biodiversité sont également en cours en Australie afin de qualifier et quantifier les espèces animales présentes sur site et de suivre l'évolution de cette faune en parallèle avec la création d'habitats.

Lutte contre la déforestation

Hermès a conscience de son rôle pour maintenir les services écosystémiques forestiers. Hermès a rendu publique en 2023 sa politique Forêts groupe ⁽¹⁾ qui s'applique à tous les domaines d'achats d'une sélection de matières qui proviennent directement ou indirectement des forêts, avec potentiellement un impact sur ces écosystèmes et leurs modes de gestion. Bien que cette matière représente une faible part de son activité, le groupe cherche à être exemplaire, témoin sa notation A- sur les questionnaires Forêt du CDP.

1. https://assets-finance.hermes.com/s3fs-public/node/pdf_file/2023-07/1690458496/politique-forets-hermes.pdf.

Ces matières premières ont été hiérarchisées sur la base de l'analyse des risques sociaux et environnementaux sur les forêts associés à leurs productions, à leurs poids dans les chaînes Hermès ainsi qu'à la capacité d'action du groupe. Hermès en distingue des matières premières prioritaires : cuir bovin, bois à destination du métier Maison et des manufactures, papier et carton des emballages des objets Hermès, caoutchouc naturel, huile de palme et dérivés, viscosité et cellulose (textile), soja pour la nutrition des animaux d'élevage.

Concrètement, Hermès met en place une politique dont l'ambition est que les matières premières achetées soient produites de façon responsable, en accord avec les engagements du groupe et en respectant les critères suivants :

- ◆ réglementaires (dont la légalité de la production et le respect des lois applicables dans le pays de production ainsi que des lois internationales) ;
- ◆ environnementaux (comme "pas de déforestation, de conversion, ni de dégradation d'écosystèmes naturels", notamment des zones à Haute Valeur de Conservation ainsi que à Haut Stock de Carbone) ;
- ◆ sociaux et Droits Humains (respect des droits et de la santé & de la sécurité des travailleurs, agriculteurs, et des petits exploitants ; reconnaissance et respect des droits des populations indigènes et communautés locales).

À l'horizon 2025, Hermès adoptera les mesures appropriées pour les matières premières prioritaires pour :

1. S'approvisionner auprès de chaînes d'approvisionnement sans déforestation à compter de la date de référence du 31 décembre 2019, pour les matières premières utilisées aussi bien dans les produits que dans les emballages par l'ensemble du groupe Hermès ;
2. Poursuivre son devoir de vigilance et s'assurer du respect des Droits Humains des acteurs présents dans ses chaînes d'approvisionnement ;
3. Restaurer et remédier aux préjudices avérés (environnementaux et sociaux, dont en matière de droits humains) en lien direct avec ces matières premières et causés directement par ses activités.

À horizon 2030, Hermès a les ambitions suivantes :

1. Élargir le périmètre d'actions à d'autres matières premières de son portefeuille, dites « secondaires » tels que certains ingrédients de parfumeries ou panneau de particules ;
2. Explorer des opportunités d'investissement au-delà de ses chaînes d'approvisionnement pour accélérer les transitions sectorielles et financer des projets de conservation et de restauration à l'échelle des paysages et/ou des juridictions. La décision quant à la réalisation de ces investissements appartiendra à Hermès.

Pour lutter concrètement contre la déforestation, Hermès prend en compte ses risques liés à sa chaîne de valeur en amont. Sur celle-ci, trois sujets principaux ont été identifiés : l'utilisation des sols pour l'alimentation animale, d'essences de bois pour les objets Hermès Maison et du carton/papier pour les emballages.

- ◆ L'analyse GBS de l'empreinte biodiversité terrestre du cuir chez Hermès a permis de prendre conscience du relatif poids de l'alimentation bovine (même en valeur absolue la part de soja

importé dans les rations alimentaires du bétail européen est faible, et que la mise en place de la réglementation européenne auprès des fournisseurs d'alimentation devrait réduire significativement les risques).

- ◆ En exigeant du bois certifié (FSC pour le chêne, SVLK pour l'acajou), Hermès s'assure un *sourcing* de bois provenant de forêts avec une meilleure prise en compte de la biodiversité, un maintien de la qualité de l'eau et une moindre réduction de l'érosion des sols. La maison réalise biennuellement auprès de ses fournisseurs une évaluation en considérant la vulnérabilité identifiée par l'UICN. En 2023, des travaux d'analyse du portefeuille avec une revue critique sur la vulnérabilité des essences, et le risque pays, ont été menés par Hermès Maison accompagné d'un cabinet indépendant, et avec le soutien du WWF.
- ◆ Pour mémoire, en magasin, 100 % des sacs orange sont certifiés FSC. Le carton des emblématiques boîtes orange est composé à 100 % de matière recyclée.

De plus, dans les différents Métiers d'Hermès, le recensement des géographies, sous-géographies, jusqu'au point GPS des exploitations forestières utilisées pour la fabrication des objets et meubles en bois permet le renforcement de la demande en certification FSC ou à défaut PEFC, ou en autres certifications locales intégrant une politique de zéro déforestation. 90 % des bois des Métiers d'Hermès comportent une certification, contre 50 % en 2022. Pour assurer une bonne utilisation de la matière, les rebuts de production sont recensés selon leur fin de vie.

Par ailleurs, pour toute nouvelle implantation de site industriel, une étude d'impact est réalisée, intégrant les enjeux liés à la faune, à la flore et à la préservation des milieux naturels.

2.4.3.6 GESTION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES SITES OPÉRÉS

L'étude des impacts sur la biodiversité conduite en 2019 montre que la préservation de la biodiversité sur ses sites opérés n'est pas l'enjeu majeur du Groupe. Néanmoins, par éthique et souci d'exemplarité, Hermès souhaite mettre en œuvre les meilleures normes disponibles pour y respecter la nature.

En application des principes du référentiel Harmonie § 2.5.2, toute nouvelle implantation de site industriel fait l'objet d'une étude d'impact. Celle-ci intègre les enjeux liés à la faune, la flore et la préservation des milieux naturels. Pour mémoire, l'essentiel des sites de production est situé en France, et donc soumis à une réglementation parmi les plus strictes au monde. Le référentiel va au-delà de ces contraintes légales.

Afin d'intégrer la sauvegarde de la biodiversité dès la réflexion autour de l'implantation des futures maroquinerie, un guide recensant les bonnes pratiques a été rédigé en 2020 et intégré au référentiel Harmonie. Les principes suivants ont été retenus : à l'échelle parcellaire, une gestion écologique des espaces verts doit être favorisée. À l'échelle paysagère, il s'agit de favoriser la connectivité écologique des sites avec leur milieu environnant. Le référentiel de construction durable utilisé lors de chaque nouveau projet d'implantation s'est donc enrichi et permet désormais aux architectes et paysagistes d'intégrer au mieux cette dimension dans leurs projets.

Comme expliqué au § 2.4.3.4, pour l'implantation des nouveaux sites de maroquinerie, Hermès privilégie désormais la reconversion des

anciens sites industriels ou friches chaque fois que c'est possible. À titre d'exemple, la Maroquinerie de Montereau est établie sur un ancien site d'une entreprise du secteur de l'énergie, celle de Guyenne sur un terrain de remblais routiers et celles de Louviers et de Saint-Junien sont également une reconversion de sites industriels. La future maroquinerie de Riom suit cette même démarche, ce qui permet de limiter très fortement l'artificialisation des surfaces tout en poursuivant la croissance de l'activité. En ce qui concerne le site de la Sormonne, la biodiversité a été préservée et restaurée sur les espaces verts entourant le site.

En 2023, 19 maroquinerie ont été évaluées avec l'appui d'un expert indépendant et 16 indicateurs fondés sur les cinq facteurs d'érosion définis par l'IPBES ont été retenus : ils ont pour vocation de mesurer la pression sur la biodiversité, en intégrant à la fois l'impact des activités sur les sites, l'état de l'environnement qui en résulte et les réponses ou actions correctives mises en place. Ces indicateurs évaluent la mise en place du guide de bonnes pratiques du pôle Maroquinerie avec, par exemple, la proscription d'utilisation de produits phytosanitaires. Sur l'ensemble des espaces verts des maroquinerie, le niveau d'atteinte de ces bonnes pratiques atteint en 2023 un taux de 68 % contre 60 % en 2021. Ainsi par exemple, la fréquence moyenne de tonte par m² et par an est passée de 6,5 en 2021 à 5,3 pour 2023. L'attention particulière portée sur ces espaces verts a également permis de déceler plusieurs espèces exotiques envahissantes pour lesquelles un traitement spécifique sera réalisé pour les prochaines années.

Les actions menées par le métier Cuir ont vocation sont étendues à l'ensemble des sites de production en France, permettant de viser pour 2025 un objectif de 100 % des sites impliqués dans des actions biodiversité.

Le secteur textile du groupe est également très attentif à ces enjeux. En 2023, un plan d'éco gestion est en cours d'élaboration avec un partenaire du site textile de la SIEGL pour favoriser et valoriser la biodiversité locale ; ce plan doit également conduire à la plantation de nouveaux arbres et arbustes autour du site. Le bassin pluvial naturel du site textile ITH et son lit d'évacuation ont fait l'objet de curage pour retrouver un écoulement fluide. Ces travaux ont permis de découvrir et traiter des pollutions liées aux activités antérieures et externes à Hermès et également de supprimer de la zone des plants de Renouée du Japon, espèce extrêmement invasive.

Hermès Horloger, pour sa part, a évalué ses 2 sites de production suisse avec l'appui d'experts indépendants (paysagistes ou biologistes) : utilisation de l'eau, usage de produits phytosanitaires, fréquence de tonte, espèces exotiques envahissantes, habitats favorables à la biodiversité, etc.

Après finalisation des diagnostics des sites industriels, des plans d'action sont déployés. Ces plans devront inclure un volet d'actions en faveur des espaces verts, de la faune et de la flore (installation d'hôtels à insectes, ruches...) et de la préservation de l'eau. Ainsi, le site Arts de la table de la CATE a déployé des prairies fleuries sur les zones de stationnement et le long du bâtiment, installé six ruches et planté une quarantaine d'arbres dont des fruitiers. La fauche tardive est pratiquée dans cet esprit sur le site arts de la table de Beyrand impression.

En ce qui concerne les sites tertiaires et mixtes, un projet pilote a été déployé sur le site de la Ville de Pantin où au fur et à mesure de la constitution de la Cité des Métiers, cinq jardins avaient été créés sur 8 000 m² et des ruches avaient été installées. D'une rencontre avec une société experte en bio-monitoring est née l'idée d'un projet favorisant la biodiversité urbaine. Deux ambitions ont émergé grâce aux données susceptibles d'être récoltées dans le cadre de ce projet : favoriser la biodiversité, au-delà de la préserver, à l'aide des relevés floristiques et contribuer à une démarche territoriale de protection de l'environnement, au-delà des sites, en partageant les relevés des polluants avec les collectivités locales. La mise en place du bio-monitoring s'étale sur plusieurs années. Il consiste à utiliser les marqueurs de diversité et de pollution identifiables dans les pollens rapportés par les abeilles dans leur ruche, et de profiter de leur rayon d'action d'environ 2 km. Cette démarche suppose l'équipement de collecteurs sur les ruches, la récupération du pollen et de conduire l'analyse scientifique des données. Les premiers enseignements ont confirmé la richesse des variétés végétales de Pantin, au nombre de 39 contre 18 en moyenne sur les sites français étudiés par les scientifiques. Les résultats de l'analyse ont par ailleurs conduit à l'identification de pollution et à la substitution des pratiques de traitement antifongique sur les sites (bien que sans intrant chimique de synthèse) et l'adoption d'actions de traitement manuelles.

Les informations récoltées ont été partagées avec les acteurs du territoire pour que leurs projets de plantations soient en cohérence avec les besoins en termes de biodiversité. 2023 marquera la poursuite de ce dialogue avec les parties prenantes locales sur le territoire « Est ensemble », dans le département Seine St Denis, en explorant de nouveaux territoires d'application pour les années à venir. Cette première expérience réussie a conduit au développement des pratiques de bio-monitoring sur d'autres sites du groupe, tels que celui du site Parfum et Beauté du Vaudreuil en 2022.

2.4.3.7 CONTRIBUER À DES ACTIONS POSITIVES HORS DE LA SPHÈRE DE RESPONSABILITÉ D'HERMÈS

Fondation d'entreprise

Depuis sa création en 2008, la Fondation d'entreprise Hermès se mobilise en faveur de la préservation du monde vivant. La protection de la biodiversité et des écosystèmes naturels représente un des quatre piliers de son action et prend aujourd'hui corps à travers une variété des projets, directement portés ou soutenus par la Fondation, visant à maintenir ou rétablir les équilibres écologiques fragiles. Mue par la volonté de pérenniser la richesse des différents milieux de notre planète pour les transmettre aux générations futures, la Fondation agit grâce à plusieurs leviers : la sensibilisation et la formation, la recherche, ainsi que le soutien à celles et ceux qui portent des actions concrètes sur le terrain.

En septembre 2023, une troisième édition du programme Manuterra⁽¹⁾, apprendre du vivant, initié et porté par la Fondation d'entreprise Hermès en lien étroit avec les Compagnons du Devoir et du Tour de France, a été déployée au sein de 10 académies partenaires avec 24 classes d'élèves de la primaire au lycée. 600 élèves environ ont alors été sensibilisés à la beauté de la nature et sa nécessaire préservation. Aux côtés de jardiniers professionnels et de

1. <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/programme/manuterra>.

leur enseignant, les jeunes citoyens de demain découvrent la diversité des espèces et apprennent les savoir-faire liés aux métiers du jardin et à la permaculture. **En 12 séances de 2 heures ils pensent et réalisent ensemble un jardin riche en biodiversité, dont ils continuent à prendre soin par la suite. Dans une logique de complémentarité avec ce programme, la Fondation d'entreprise Hermès soutient depuis 2019 un dispositif de sciences participatives également destiné au public scolaire : le dispositif Vigie-Nature Ecole déployé par le Museum national d'histoire naturelle**, partout en France. Souhaitant s'adresser par ailleurs aux jeunes adultes, la Fondation a contribué en 2023, auprès de l'association L'Intelligence verte, au projet de potagers coopératifs étudiants à Blois (Loir-et-Cher), avec pour but d'aider les jeunes à se réapproprier les savoir-faire liés à l'autonomie alimentaire et à la régénération des écosystèmes.

La Fondation d'entreprise Hermès accompagne, depuis sa toute première édition en 2020, le festival prospectif et transdisciplinaire Agir pour le vivant. En 2023, elle a également soutenu le projet « Vivre le Rhône » mené par l'association LEAST - laboratoire écologie et art pour une société en transition : processus co-créatifs (marches,

enquêtes, cartographie, ateliers d'écriture) entre artistes, scientifiques et société civile (associations, pêcheurs, jeunes en rupture sociale et scolaire, étudiants...) autour du Rhône comme élément vivant.

En 2023 enfin, la Fondation a contribué à l'aménagement d'un nouvel espace de biodiversité de 12 000 m² au sein du Parc de la Villette. Cet espace, véritable vitrine vivante accessible à tous, comporte par exemple une ferme pédagogique et plusieurs espaces destinés à des activités de médiation à destination des jeunes publics comme des adultes.

La Fondation d'entreprise Hermès s'engage pour accompagner celles et ceux qui agissent au plus près de la biodiversité au quotidien. Plusieurs projets durablement accompagnés par la Fondation illustrent cette attention concrète portée au monde vivant : la préservation de l'ancienne forêt de la Massane avec un soutien aux équipes de recherche au sein de cette réserve naturelle nationale des Pyrénées-Orientales ; la transmission de pratiques agro-écologiques dans le monde rural avec la coopérative L'Atelier paysan ; la lutte contre le trafic d'espèces protégées auprès de WWF.